

DELIBERATION N° 15/2017 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER Séance du 1° juin 2017

Convention de groupement de commandes relative au marché de prestations intellectuelles informatiques avec le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 :

Le conseil d'administration autorise le directeur de l'AEFE à signer une convention ayant pour objet de constituer un groupement de commandes permanent avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : /

Abstantion:/

Fait à Paris, le 1er juin 2017

Anne Marie DESCÔTES

La présidente du conseil d'administration de l'AEFE